

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
LE MERCREDI 19 JUIN 2019, À 18 H 30
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-037
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE
L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-
TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) VISANT UN CHANGEMENT
AU NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMAL PERMIS DANS LA ZONE 339.**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2019, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-037, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 19 juin 2019 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

L'objet de ce premier projet de règlement vise à corriger la grille des spécifications de zonage de la zone 339 pour permettre un nombre d'étages maximal de deux dans cette zone.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement s'applique à la zone 339 et à ses zones contiguës numéros 327, 336, 340, 343, 351 et 361. Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



Ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration des zones sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Montréal, le 11 juin 2019.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat